

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13
Qui ont pris part à la délibération 11
Présents : 11

Date de Convocation : 03/01/2023

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUÉRIN Frédéric, MALICHIER Michel.
Mesdames DESSE Julie, PAILLÉ Isabelle et RASSE Sylvie, TROCHUT Marion.

Absents excusés : Monsieur LONJOU David.
Madame CLÉMENT Séverine.

Absent : NÉANT.

Secrétaire de séance : Madame DESSE Julie.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 22 novembre 2022,
- DETR Parking Eglise,
- Révision partielle du SAGE Boutonne,
- Demande de subvention MFR Saint-Denis-du-Pin,
- Avis,
- Questions diverses.

1 Approbation du compte rendu du 22 novembre 2022

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2022.

2 Demande de DETR – Travaux aux abords de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de procéder à l'aménagement aux abords de l'Eglise. Cette opération s'élève à un coût total de **211 562.44 €**.

Considérant que l'aménagement de cet espace est essentiel pour répondre aux nombreuses demandes des administrés et s'inscrit dans le programme de développement de notre commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De réaliser ces travaux en une seule tranche et de les planifier sur l'année 2023
- De solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'aménagement des abords de l'Eglise dont le plan de financement sera le suivant :

ETAT au titre de la DETR	(50 % sollicité de 75 781.22)	37 890.61 €
ETAT au titre de la DSIL	(30 % sollicité de 75 781.22 €)	22 734.37 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	(40 % sollicité de 60 000.00 €)	24 000.00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023

Vote à l'unanimité

3 Révision partielle du SAGE Boutonne

La Commission Locale de l'Eau, réunie le 22 juin 2022, a validé la modification de la règle n°1 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne.

Enoncé de la nouvelle règle du SAGE en 2022 :

Les prélèvements en eaux souterraines (hors Infratoarcien) ou superficielles instruites en vertu des articles L. 214-3 et suivants du code de l'environnement, et L. 511-1 et suivants du même code, sont limités à un volume global de 6,1 millions de m³ sur la période du 1er Avril au 30 Septembre.

L'autorité administrative s'assure que la répartition des volumes par les différentes catégories d'utilisateurs respecte les règles de répartition suivantes :

- 23% pour l'alimentation en eau potable (soit 1,4 millions de m³)
- 62% pour l'irrigation (soit 3,8 millions m³)
- 15% pour l'industrie et autres (soit 0,9 millions m³)

Les déclarations et autorisations de prélèvements existantes hors alimentation en eau potable se mettent en conformité avec ces volumes prélevables d'ici 2027.

Le conseil a pris acte, et n'ayant pas suffisamment d'informations pour statuer, ne souhaite pas donner d'avis sur la révision du règlement du SAGE Boutonne.

Vote à l'unanimité

4 Demande de subvention MFR Saint-Denis-du-Pin

Monsieur le Maire procède à la lecture de la demande de la MFR concernant une demande de subvention pour une élève de la Commune qui fréquente cet établissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, les aides et subventions ont déjà été réparties lors du budget.

Vote à l'unanimité

5 AVIS :

- Le maire fait savoir aux élus qu'il a bien reçu une dérogation du district afin que les vétérans section foot puissent jouer jusqu'à la fin de saison sur le stade communal puisque ce dernier n'est plus conforme par rapport à la réglementation en vigueur concernant l'éclairage.

Le maire propose un devis pour réaliser la mise aux normes des projecteurs du stade, de l'ordre des 15.000€ après aide financière du SDEER (50%) pour pouvoir continuer à jouer des matchs sur le stade.

Une demande d'aide financière va être adressé au district pour une éventuelle aide de l'ordre de 2000€ à 3000€

-le maire fait savoir qu'il a reçu un devis restant à la charge de la commune de l'ordre de 10000€ (après une aide SDEER de 10.000€) concernant le changement des ampoules dans l'ensemble des villages par des ampoules LED.

Ces informations (ci-dessus) avaient été évoquées lors d'une réunion de travail avant les fêtes pour que les élus se prononcent aujourd'hui.

Le maire propose son point de vue sur ces sujets :
On fait tout, ou nous ne faisons RIEN dit -il !

Madame RASSE Sylvie évoque si l'on réalise les travaux des projecteurs au stade, nous pourrions faire une location du terrain puisque de nombreuses communes ne sont pas aux normes par rapport à la législation des stades.

Les élus proposent de changer les horaires des villages : Éclairage éteint à 22h au lieu de 23h.
Pour le bourg, une étude du SDEER est en cours pour connaître les éventuels changements qui pourraient être envisagés dans un souci d'économie d'électricité.

Les 2 devis cités ci-dessus seront inscrits au budget 2023.

Avis Favorable

Info :

- Comme à chaque début d'année, des cartes de vœux ont été reçues en mairie. Un retour a été effectué.

- Le maire fait un constat : les devis 2023 ont une augmentation (Vu avec le parking de l'église)

Le maire fait savoir que pour le parking église, nous avons décidé aujourd'hui par délibération d'une demande d'aide financière au département. Ce parking paraît onéreux, il va falloir revoir ce projet dès le retour de l'aide financière qui nous sera accordée.

- Le maire fait savoir que pour le futur lotissement, un souci se présente, une ligne à haute/moyenne tension passe sur 3 ou 4 parcelles. Une demande de prise en charge par le SDEER et par ENEDIS a été adressée. Il y aura certainement une participation financière à la charge de la commune. M le maire rencontre un responsable d'Enedis le 16 janvier 2023 pour échanger sur ce sujet.

- M le maire distribue aux élus une information concernant l'éventuel marché local, et demande aux élus d'en faire la distribution dans tous les commerces de la contrée et sur les marchés des alentours...

- Le maire fait part aux élus de son inquiétude par rapport aux activités sérieusement en baisse dans certains commerçants. Le maire fait savoir qu'il ne trouve aucune solution devant ce problème.

Il ne veut même plus évoquer les comportements de personnes, des écrits arrivants sur son mail, ou en mairie ... évoquant les travaux du bourg et le trafic.

Dates:

Vœux à la population : le samedi 14 janvier à 15h30.

M. Le maire compte sur la présence de tous les élus.

Rencontre et soirée des jeunes, organisées par les élues Séverine et Marion, aura lieu le samedi 21 janvier au foyer rural.

Une réunion des élus pour définir l'emplacement du matériel urbain (1ère phase) est prévue le samedi 28 janvier à 9h30 sur le terrain.

Une réunion des adjoints est prévue le lundi 13 février à 20h en mairie.

INTERVENTIONS :

M Frédéric BAUDOUIN

- fait savoir que les toilettes publiques sont en la place à côté du foyer rural et sont en fonction.
- fait savoir qu'il a placé des timbres en pierre vers la poste, il s'agit d'un aménagement provisoire.

M Eric BOURDEVERRE

- fait savoir qu'une panne électrique (candélabres) a lieu sur l'avenue de Saintes.
Le maire ajoute qu'une demande de dépannage a été réalisée.
- fait savoir que M le maire et les 2 adjoints ont une formation le 23 janvier sur le pouvoir de police.
- fait savoir du bon retour par rapport au bulletin municipal « La Cagouille ».
- fait savoir qu'il va recontacter les associations pour faire vivre le chapiteau cirque (présent 1 semaine) le dimanche 26 mars.
- Demande à M le maire s'il était informé de la fermeture de l'épicerie la Mimolette.
Le maire dit qu'il avait eu un échange sur ce sujet (début décembre) mais rien de précis.

Mme Julie DESSE

Demande si possible de mettre un éclairage au terrain de pétanques de La Giraud.
A voir en investissement, avec un nouveau candélabre Rue Longeville à La Giraud répond Monsieur le Maire.

Mme Marion TROCHUT

-fait part à l'ensemble des élus du contenu de la soirée des jeunes du 21 janvier. Il y aurait 55 jeunes inscrits.
Le Maire fait part aux organisateurs de prendre la sécurité en considération le soir du 21/01/2023.

M Frédéric GUERIN

-fait savoir qu'une crèche à été installée par les habitants du village devant le four du village de Chez Chabineau.
Le maire fait savoir au nom personnel qu'il a passé (sur réseaux sociaux) quelques mots et photos concernant cette crèche et celle de l'église

M Claude BRISSET

-fait savoir qu'il y a des flaques d'eau comme tous les ans sur la route entre le village de la Tranche et le village Chantageasse, ainsi que chez Cousseau.
-fait savoir qu'un habitant de chez Sureaud s'inquiète puisqu'un nid de frelon est en hauteur dans un arbre.
M le maire demande à M Brisset de donner la réponse à ce monsieur : aucun danger, plus aucun frelon dans le nid compte tenu du froid, et les reines qui sont enterrées, elles reviendront au printemps mais pas dans le même nid.

Séance levée à 22h15